



**Bureau d'information
et de communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

TRANSFORMATION ET SURÉLEVATION D'UN BÂTIMENT ADMINISTRATIF À
PAYERNE

Une reconnaissance du tissu urbain historique pour rénover un bâtiment

Pour les besoins de son administration, l'Etat a décidé l'an dernier de transformer et surélever le bâtiment de la rue de la gare 45 à Payerne. Le jury du concours d'architecture vient de désigner à l'unanimité comme lauréat le projet «LUX» du bureau Boegli et Kramp à Fribourg. Lors du vernissage ce jour de l'exposition, le jury a salué «la qualité morphologique» qu'apportait ce projet face aux nombreuses contraintes. La mise à l'enquête aura lieu en mars et l'inauguration est prévue à l'été 2015.

Le bâtiment Payerne 45 est situé transversalement à la rue de la Gare à l'Est et à la rue de Savoie à l'Ouest. Ce bâtiment d'affectation mixte, transformé en 1974, est composé par des zones de bureaux, de stockage et d'atelier. L'Etat de Vaud a acquis ce bâtiment en 2010 pour y installer l'Office des poursuites et la Justice de paix du district de la Broye-Vully.

Les bureaux et salles de conférence de l'Office des poursuites seront répartis sur un total de quelques 390m². Une douzaine de personnes occuperont les lieux. Les bureaux et salles d'audiences de la Justice de paix s'étendront eux aussi sur quelques 370m². Et ceci pour 18 postes de travail. Il a été attribué une enveloppe de 4,9 millions à ces transformations qui satisfont au règlement sur les constructions de la Ville de Payerne et s'inscrivent pleinement dans la stratégie immobilière et de développement durable du Canton de Vaud.

L'Etat a lancé en juillet 2013 un concours d'architecture et d'ingénierie sous la forme d'un mandat d'études parallèles. Présidé par l'architecte cantonal Emmanuel Ventura du Service immeubles, patrimoine et logistique, le jury a sélectionné parmi 16 candidatures 3 équipes pluridisciplinaires. Au terme de la procédure, il a désigné à l'unanimité le projet «LUX» des architectes Mattias Boegli et Adrian Kramp. Installé à Fribourg, leur bureau a signé notamment, la Haute école des sciences agronomiques,

forestières et alimentaires à Zollikofen, un bâtiment polyvalent pour l'association la Branche à Mollie-Margot et une triple salle de sport à Biberist. Il est associé pour ce projet au bureau Tekhne SA à Lausanne.

A l'occasion du vernissage ce jour à Payerne de l'exposition du concours, le chef du Service immeubles patrimoine et logistique Philippe Pont a rappelé les enjeux de la stratégie immobilière de l'Etat de Vaud. Il a souligné le caractère durable du projet lauréat qui se révèle à la fois le plus performant au plan énergétique, le plus économique dans le cadre budgétaire fixé, le plus flexible dans ses capacités d'aménagement intérieur, et qui présente une intégration architecturale de grande qualité.

L'Etat mettra le projet à l'enquête publique en mars prochain, en vue d'une réalisation cette année encore.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 19 février 2014

Philippe Pont, chef du SIPaL, 021 316 74 60; Emmanuel Ventura, architecte cantonal et président du Jury, 079 332 40 00. Rapport du jury et documents visuels à télécharger sur www.vd.ch. Exposition des projets du 20 au 27 février de 08h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h30, hall de l'hôtel de ville, rue de Savoie 1, Payerne.

[Gare45_Payerne](#)
[Payerne45_v3](#)